

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Pandémie de COVID-19

Dès le 14 juin prochain : La région des Laurentides passera au palier jaune

Saint-Jérôme, le 9 juin 2021 – En raison de l'amélioration de sa situation épidémiologique, la région de Laurentides passera au palier de préalerte (zone jaune) dès le 14 juin.

Parmi les [mesures en vigueur au palier jaune](#), mentionnons que les rassemblements dans les domiciles privés limités aux occupants de deux résidences différentes sont autorisés. Dans les restaurants, les occupants de deux résidences peuvent également partager une même table. Le respect des mesures de base renforcées demeure toutefois essentiel.

Encore une fois, la baisse des cas actifs, associée au respect des mesures sanitaires et combinée à l'excellente participation de la population à la vaccination permet déjà, en mois d'un mois, le passage de la région vers un nouveau palier d'alerte.

Pour le Dr Éric Goyer, directeur de santé publique des Laurentides, l'évolution de la situation régionale est positive. Il rappelle cependant l'importance de rester prudent : « Cette forme de liberté retrouvée était très attendue et tout le monde s'en réjouit, c'est bien normal! Cependant, il demeure important de suivre les recommandations émises par le Gouvernement afin d'éviter une recrudescence du virus. Il serait dommage de compromettre tous les efforts et les sacrifices que les citoyens ont faits jusqu'à maintenant. D'ailleurs, tous ceux et celles qui ne se sont pas encore fait vacciner sont invités à le faire et aussi à s'assurer d'obtenir éventuellement une deuxième dose », a-t-il déclaré.

Nouveaux assouplissements pour tous

Rappelons que de nouveaux assouplissements pour tous sont aussi prévus le 11 juin prochain :

- L'ouverture des terrasses extérieures des bars :
 - palier orange (jusqu'au 13 juin inclusivement) : deux adultes de résidences différentes ou les occupants d'une résidence par table;
 - palier jaune (dès le 14 juin) : les occupants de deux résidences par table.

- Sports et loisirs supervisés permis à l'extérieur en groupe de 25 personnes :
 - palier orange (jusqu'au 13 juin inclusivement) : pratique sans contact;
 - palier jaune (dès le 14 juin) : pratique avec contacts brefs.

Liens connexes

- Pour en savoir plus sur le plan de déconfinement et les assouplissements à venir par paliers : [Québec.ca/déconfinement](https://quebec.ca/deconfinement).
- Pour en savoir plus sur le coronavirus et l'ensemble des mesures mises en place : [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

-30-